

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

LYON



4065526

Dénomination : 6ème SENS IMMOBILIER -
INVESTISSEMENT

n° de gestion : 2005B04783

n° d'identification : 484 963 699

n° de dépôt : A2011/026742

Date du dépôt : 10/11/2011

Pièce : procès-verbal d'assemblée générale
extraordinaire

6ème Sens Immobilier – Investissement
SAS au capital de 4 000 000 Euros
37, rue Commandant Charcot
69110 Sainte Foy lès Lyon
484 963 699 RCS Lyon

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 30 JUIN 2011

L'an deux mil onze,
Et le 30 juin à 17 heures,

Les associés de la Société « 6ème Sens Immobilier - Investissement » se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Nicolas Gagneux, en sa qualité de Président.

Monsieur Jean-Pierre Gagneux, Directeur Général, est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Commissaire aux comptes régulièrement convoqué est absent et excusé.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le Président qui constate que, l'Assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés:

- Le rapport du Président,
- Un exemplaire des statuts mis à jour de la société,
- Le texte des résolutions à soumettre aux associés.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux dispositions statutaires et déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés et/ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président ouvre la séance et rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social,
- Mise à jour des statuts et de l'article 31,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour:

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de procéder à la modification des dates respectives d'ouverture et de clôture de l'exercice social, actuellement fixées aux 1^{er} juillet et 30 juin, pour adopter celles du 1^{er} janvier et du 31 décembre.

L'exercice en cours aura donc une durée de 12 mois et sera clos le 31 décembre 2011.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, en conséquence de l'adoption de la résolution précédente décide de modifier les statuts et l'article 31, comme suit :

« ARTICLE 31 – EXERCICE SOCIAL

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.»

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et par le secrétaire.

M. Nicolas Gagneux
Le Président



M. Jean-Pierre Gagneux
Le Secrétaire

